

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



Autorité Contractante :

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Zone Nord



Coût d'investissement¹ : 3,9 milliards dollars

➤ **Contexte**

Ce projet vise à répondre aux besoins industriels et domestiques en eau dans les quatre wilayas du Nord du pays : Inchi, Adrar, Tiris Zemmour et Nouadhibou. Les secteurs miniers présents dans cette zone représentent une richesse essentielle pour le pays mais requièrent des ressources en eau importantes pour se développer. De plus, les populations locales ont un problème d'accès à l'eau potable. C'est pourquoi le gouvernement compte réaliser un projet d'adduction d'eau potable destinée à approvisionner le Nord du pays.

➤ **Description du projet**

Deux options techniques sont envisageables :

1. **A partir de l'eau du fleuve Sénégal** (prise d'eau au droit de l'Aftout Essahli), avec un captage et une unité de traitement situés non loin du village de Keur Macène, pour un coût d'investissement estimé à 4,3 milliards \$;

2. **Dessalement d'eau de mer** implantée à 8 km de la sortie Nord de Nouakchott, non loin de la centrale électrique duale, pour un coût d'investissement estimé à 3,6 milliards \$.

L'objectif est d'atteindre une capacité de production de 434 000 m³/j à horizon 2050.

➤ **Type de PPP envisagé**

- ✓ Sous réserve des conclusions de l'étude complémentaire, la concession pourrait porter uniquement sur la production d'eau étant donné l'importance de l'investissement à réaliser. Le périmètre du partenaire privé couvrirait alors la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien/maintenance de l'infrastructure de production d'eau potable (usine de production / traitement ou usine de dessalement d'eau de mer, selon l'option technique choisie).
- ✓ Les conduites pourraient être financées via un PPP à paiements publics ou par un marché public classique (à confirmer par l'étude complémentaire).
- ✓ Si le modèle de concession est retenu et vérifié par les études à venir, le partenaire privé pourrait être rémunéré par l'Autorité Contractante, sur la base d'une part fixe et d'une part variable selon le volume d'eau potable produit.

➤ **État d'avancement du projet**

Le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et financière qui a été menée par le groupement CID/SEURECA/SCET RIM.

➤ **Prochaines étapes**

Réaliser une étude complémentaire du projet, nécessaire afin d'actualiser la demande en eau de la zone, l'option technique la plus optimale ainsi que les montages PPP envisageables pour le projet.